

6

D É F E N S E DES ENFANTS TROUVÉS

ET
DE LEUR ASILE RURAL.

OBSERVATIONS SOUMISES A MM. LES MEMBRES
DE LA COMMISSION
DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE.

PAR
AUGUSTE SAVARDAN,
DOCTEUR EN MÉDECINE.

« Sur 669 enfants, *choisis dans les mai-
sons de correction*, et passés à Mettray
depuis sa fondation, 144 sont enfants natu-
rels.... (Rapport de M. de Metz, du 10 mai
1846). »

« Malgré la surveillance des agents de l'ad-
ministration des hospices, le sort des enfants
placés dans des familles voisines de l'indi-
gence, où souvent ils sont traités en étran-
gers, exploités, excités même à la mendicité
et quelquefois même au vol, laisse beaucoup
à désirer. » (Procès-verbal de la séance du con-
seil général de la Seine du 15 novembre 1847).

« 51 pour 100 de mortalité jusqu'à 21 ans. »
(Rapport de M. Dumont à la commission
départementale de la Seine, le 27 décembre
1847. »

PARIS,
A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, QUAI VOLTAIRE, 25.

1849.

63 135190

DES ÉTATS TROUVÉS

DE LEUR ASILE RURAL

PROPOSITIONS SOUMISES À M. LES MEMBRES

DE LA COMMISSION

DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE

PAR

ALBERT SARRASIN

NOTAIRE À MONTMARTRE

Paris, le 15 Mars 1849.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport que vous m'avez demandé par votre lettre du 10 courant.

PARIS.

LA LIBRAIRIE CENTRALE, 15, RUE DES FARGES.

1849.

— 8 —
défense

DES ENFANTS TROUVÉS

ET

DE LEUR ASILE RURAL.

OBSERVATIONS SOUMISES A MM. LES MEMBRES
DE LA COMMISSION

DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE.

Si le quart de la population de Mettray se compose d'enfants abandonnés choisis dans les maisons de correction; [rapport de M. de Metz].

Si les enfants trouvés, tels qu'ils sont élevés aujourd'hui, sont traités en étrangers, exploités, excités à la mendicité et au vol; (Conseil général de la Seine).

S'il en meurt 51 pour 0/0 jusqu'à 21 an; (rapport de M. Dumont).

N'est-il pas légitime de chercher un remède à de pareils maux?

Messieurs,

Dans l'espace d'une année vous avez pris, au sujet des enfants trouvés, deux décisions opposées; permettez-moi de chercher quelle est la meilleure.

Le 15 novembre 1847 vous disiez :

« En ce qui concerne la question de l'amélioration
» du sort des enfants, soulevée par le mémoire du
» docteur Savardan :

» Considérant, que les mesures dues à la sollicitude
» éclairée de l'administration des hospices sont un
» heureux pas dans la voie des améliorations ;

» Que, malgré les efforts et la surveillance des
» agents de cette administration, le sort des enfants
» placés dans des familles voisines de l'indigence, où
» souvent ils sont traités en étrangers, exploités,
» excités même à la mendicité et quelquefois même au
» vol, laisse beaucoup à désirer ;

» Qu'il importerait à un haut degré de remplacer
» progressivement, dans des conditions suffisamment
» économiques, le système actuel du nourrissement et de
» la pension par des établissements agricoles, où les
» enfants seraient jusqu'à vingt et un ans soumis à
» une direction paternelle et éclairée, formés aux
» travaux de la campagne et élevés dans la pratique
» des bonnes mœurs ; que déjà les bons résultats de
» l'asile Saint-Firmin sont un encouragement. »

Après ces considérants, vous décidiez ainsi à l'unanimité :

« Le mémoire adressé au conseil par M. Savardan,
» sur la création d'un asile rural pour 400 enfants
» trouvés, est renvoyé à M. le préfet, avec prière de
» mettre promptement à l'étude le projet contenu dans
» ledit mémoire. »

Tous ceux de vous, Messieurs, que j'ai pu avoir
l'honneur d'entretenir en particulier, m'ont soutenu
de leurs encouragements.

Monsieur Edouard Thayer, aujourd'hui directeur

général des postes, dont la grande part à la fondation et à la direction du Mesnil Saint-Firmin me rend le témoignage si précieux, vous a, lui-même, en conseil, (vous ne l'aurez pas oublié), manifesté son approbation et les espérances les plus honorables pour le succès de mon projet.

Permettez en outre, Messieurs, que je transcrive ici une lettre que M. le préfet de la Seine me faisait l'honneur de m'adresser le 18 janvier 1848.

« Monsieur,

» Je me propose de soumettre à l'examen de l'administration charitable de mon département le projet de création d'un asile rural pour les enfants trouvés et abandonnés.

» J'ai sous les yeux le mémoire manuscrit que vous avez rédigé dans le but de voir se réaliser cette utile institution ; mais comme vous avez bien voulu annoncer dans mes bureaux que vous prépariez un supplément à ce mémoire si plein d'intérêt, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt possible le nouveau document dont vous vous êtes occupé. Je vous serai également très-obligé de me communiquer tous les renseignements que vous possédez et qui peuvent être de nature à faire mieux ressortir encore les avantages de l'établissement charitable dont vous avez proposé la fondation. »

Tel était, Messieurs, l'état de la question avant la révolution de février.

Mais depuis, — le 27 décembre 1848, — vous disiez et vous décidiez ce qui suit :

« La Commission ,

- » Considérant que le projet d'asile rural d'enfants*
- » trouvés conçu par M. le docteur Savardan ne pa-*
- » rait pas présenter toutes les garanties désirables*
- » pour le bien-être des enfants et qu'il serait d'ailleurs*
- » la source de dépenses beaucoup trop considérables ;*

« Délibère :

- » De ne pas s'engager dans la création de colonies*
- » agricoles d'enfants trouvés avant que l'expérience*
- » tentée par quelques départements en ait démontré*
- » l'avantage. »*

Entre ces deux décisions, si opposées l'une à l'autre, il est nécessairement resté dans vos esprits, Messieurs, quelques incertitudes sur la justesse des deux rapports qui les ont motivées.

Dans le doute, vous vous êtes abstenus et vous avez ajourné ; mais cette sage réserve n'exclut pas, dans votre pensée, (j'en suis persuadé), tout ce qui pourra être tenté pour vous amener à décider, en parfaite connaissance de cause, lequel de vos deux rapporteurs a vu juste et lequel a vu faux ; lequel a dit la vérité et lequel vous a induits en erreur ; laquelle enfin de vos deux décisions doit servir de base à votre décision définitive.

UN MOT SUR L'ADMINISTRATION DES HOSPICES.

Mais d'abord, Messieurs, un mot encore, je vous prie, sur l'état actuel des enfants trouvés :

L'administration des hospices m'a toujours paru irréprochable en tout ce qui concerne la tenue de ses registres, la comptabilité, l'exact paiement des mois de nourrice, l'envoi des vêtements et enfin son administration intérieure.

Mais là s'arrêtent forcément les éloges qu'il est possible de lui accorder ;

Car, je le répète à regret, aucune surveillance, aucune sollicitude efficaces de sa part ne suivent l'enfant trouvé chez les nourrices auxquelles elle le confie.

Elle sait que, là, ces malheureux enfants sont l'objet de la plus déplorable exploitation, et elle s'en lave les mains en répondant qu'il n'est pas possible de faire mieux.

Elle m'a reproché de juger toute son administration d'après l'arrondissement de Saint-Calais, qui, depuis quinze ans, fait particulièrement l'objet de mes observations ; mais si là (on en convient), mes observations sont justes, comment pourrait-on s'en justifier sous le prétexte d'une exception ? Si tout est bien ailleurs, pourquoi tout serait-il malsur ce point ?

Mais il ne reste même pas cette ressource à l'administration des hospices ; car j'ai consulté, depuis un an, dans les départements d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher, d'Eure-et-Loir, de Seine-et-Oise, de l'Aisne,

du Pas-de-Calais et du Nord, des prêtres, des médecins, des maires, des administrateurs des hospices, etc., etc.; et tous, catholiques ou protestants, démocrates ou monarchistes, conservateurs ou socialistes, tous, sans exception, ont fait chorus avec moi sur l'état déplorable, matériel et moral, dans lequel sont élevés et laissés les malheureux enfants trouvés.

En cas de doute, Messieurs, ce serait, assurément, bien là le cas d'une enquête.

Permettez encore que j'appelle votre attention sur un exemple qui me paraît prouver combien l'administration des hospices, si louable dans l'organisation de son personnel, de ses écritures et de ses finances, l'est moins quand elle entreprend de remédier aux maux qui affligent les enfants confiés à ses soins :

Jusqu'ici ces enfants étaient, à douze ans, placés, gratuitement, pour trois années. Ce temps était censé leur temps d'apprentissage. Le maître, qui avait reçu de l'administration une prime de 50 fr., leur devait, à l'époque de leur sortie, un trousseau et une somme de 30 fr.; mais jamais il ne remplissait cette condition, et l'administration, qui l'avait stipulée, n'intervenait jamais en faveur de ses pupiles. Quand on se plaignait (et je me suis plaint souvent), elle répondait que toutes les portes lui seraient fermées, si elle exigeait l'accomplissement de toutes ses conditions.

On conçoit des exceptions, des concessions dans certaines circonstances; mais ne jamais, non-seulement exiger, mais même demander l'accomplissement de stipulations souscrites en faveur de malheureux enfants ainsi doublement abandonnés, est-ce logique? Est-ce juste? Est-ce là l'administration héri-
tière de Saint-Vincent de Paul?

A quinze ans donc, l'enfant trouvé, lorsque son prétendu apprentissage était terminé, sortait presque nu et sans un sou de la maison où il avait ainsi dépensé trois années à n'apprendre, le plus souvent, que l'état de domestique; mais, du moins, il était libre et, à partir de ce jour, arbitre de sa destinée, il se plaçait tant bien que mal et recevait dès-lors le prix de son travail.

Il est vrai que les enfants, livrés ainsi à eux-mêmes, disparaissaient souvent du lieu où ils avaient été élevés et que l'administration ignorait, pour la plupart, leur résidence.

Mais comme les noms de ces pauvres égarés figuraient toujours sur les registres du préposé de l'arrondissement où demeurent les nourrices qui les ont élevés, et que, tous les trois mois, ce préposé fait signer à tous les maires des états où sont inscrits, absents comme présents, tous ceux qui ont figuré une première fois sur la liste de la commune, l'administration, dont les papiers sont ainsi parfaitement en règle, s'endort en paix, sauf à maudire les rares importuns qui, parfois, osent, comme moi, se heurter à sa routine.

Il faut dire cependant, que réveillée, depuis deux ou trois ans, de sa longue quiétude à ce sujet, elle s'est mise en quête d'une réforme et voici ce qu'elle a imaginé :

Elle place toujours gratuitement ses enfants à l'âge de douze ans, mais pour neuf ans au lieu de trois et avec la seule condition, pour le maître, de leur donner, à leur majorité, pour tout salaire, pour toute indemnité de neuf années de travail, d'exploitation, d'esclavage, une somme de 60 francs.

Est-ce là, en conscience, remédier à un abus ? Est-ce là, je ne dirai pas de la sollicitude, de la charité, mais seulement de l'équité ?

Croit-on que les enfants, si difficiles déjà à maintenir, dès leur enfance, dans les familles où ils sont placés, y resteront davantage avec de pareilles conditions ? Ce serait folie d'y compter et l'administration en sera quitte pour ses primes.

Il est vrai que le nom de ces enfants, en état de désertion, continuera de figurer sur les registres et que tout sera ainsi, non moins que par le passé, dûment certifié par les maires et parfaitement en ordre dans les cartons du préposé et de l'administration centrale.

Pendant dix ans j'ai fréquemment réclamé, comme maire, contre ce mensonge auquel on m'obligeait tous les trois mois en me faisant signer des états de présence éternellement faux ; mais au nom de l'ordre que mon abstention aurait compromis, on me priait de continuer l'accomplissement de cette formalité et, moi aussi, je cédaï à ce qu'on me persuadait être une nécessité, un de ces mille ulcères dont notre pauvre société est rongée et que l'égoïste et ignorante routine appelle des *noli me tangere* (ne me touchez pas.)

Un jour pourtant, c'était à la fin de 1847, je parvins jusqu'à l'administration elle-même et, pendant deux heures, je discutai avec l'ordonnateur en chef des enfants trouvés, M. Boicervoise, toutes les causes d'affliction et de dégoût que me donnait, depuis si long-temps, cette part de mes fonctions municipales, la surveillance immédiate des enfants trouvés dans ma commune.

A chaque plainte, même réponse :

— « Oui, nous ne nions pas qu'il n'en soit peut-être ainsi dans votre arrondissement; mais si vous voyiez ailleurs, en Bourgogne, par exemple, là nous n'avons que des sujets de satisfaction. »

— « Mais pourquoi ne faites-vous pas partout ce qu'il vous est possible de faire en Bourgogne? D'ailleurs, là aussi, sans doute, les maires signent des états de présence où sont contenus les noms d'un bon nombre d'absents. »

— « Quant à cela, répondait triomphalement M Boicervoise, si vous signez, c'est tout-à-fait votre faute, car nous vous avons expressément défendu de donner ces signatures de complaisance. »

— « Depuis quand nous avez-vous fait cette défense? »

— « Mais..... depuis au moins trois mois et par une circulaire spéciale. »

— « Soit : mieux vaut tard que jamais; mais encore aurait-il fallu que cette circulaire nous eût été adressée directement; car personne ne l'a reçue; et vos préposés, à qui vous l'avez envoyée pour nous la remettre, sont trop intéressés à conserver leur routine, pour nous avoir ainsi donné des armes contre eux. »

Rentré chez moi quelques semaines après, je ne tardai pas à recevoir, avec la visite de M. le préposé de mon arrondissement, ses plaintes amères *de la culotte* (disait-il), que je lui avais fait donner par son administration.

« Ils croient, ces messieurs (ajoutait-il), qu'il ne s'agit que de faire des circulaires. Qu'ils viennent donc essayer de faire notre besogne après en avoir communiqué de pareilles aux maires! »

Eh! mon Dieu, Messieurs, ils ont raison, ces braves préposés, ce n'est pas leur faute si leurs intérêts sont quelque peu en contradiction avec leurs consciences : l'administration les paie à tant par tête, ou, ce qui est la même chose, à tant pour cent des fonds qui passent par leurs mains; ils sont donc beaucoup moins intéressés à faire de bons placements, qu'à en faire un grand nombre. Aussi ne choisissent-ils guère. Plus ils en ont en cheptel, de ces malheureux enfants, plus leurs appointements sont forts et, comme leur troupeau ne leur coûte rien, il doit leur importer fort peu ou qu'il vive ou qu'il meure, puisque l'administration ne les laisse point chômer, et que, d'ailleurs, les premiers mois étant plus payés que les suivants, les mutations de 1^{re} année sont tout à leur avantage.

Pardon, messieurs, de la brutale vérité de ces expressions; vous les excuserez, si vous avez la bonté de ne pas oublier qu'il a fallu votre esprit de justice pour faire rayer du second rapport qui vous a été soumis sur mon travail, mais *dont le public a entendu la lecture*, les insinuations, les expressions malveillantes et calomnieuses dont l'administration des hospices a cru devoir payer, par la bouche de M. Dumont, la loyauté avec laquelle, pendant dix ans, j'ai rempli, comme maire, les fonctions de surveillant de ses enfants et de leurs nourrices; de la persévérance que j'ai mise à l'avertir de tous les maux qui assaillaient ces malheureux enfants, et du dévouement avec lequel, après avoir mûrement étudié la question, j'avais demandé à me consacrer, sous son patronage, à l'amélioration de leur sort.

En reportant, en partie, sur l'administration des

hospices le blâme du rapport de M. Dumont, je ne commets point d'erreur.

Chargé par vous de ce travail, M. Dumont l'avait repassé en sous œuvre, à M. Batelle, chef de la 1^{re} division de l'administration des hospices.

J'eus l'honneur d'entretenir alors, pendant trois heures, cet honorable administrateur, et je n'hésite pas, tant ses nombreuses questions, son attention et son accueil furent bienveillants, à ne pas lui attribuer tout le blâme des expressions blessantes dont le rapport de M. Dumont était taché.

Mais je trouvai en lui, comme dans ma longue discussion avec M. Boicervoise, cet esprit administratif qui se blesse aisément du dérangement que des intrus osent vouloir apporter à ses routines et de la critique qu'ils en font.

Comme M. Boicervoise, M. Batelle ne peut se décider à convenir que le régime des enfants trouvés est mauvais et qu'il est possible de le rendre meilleur.

Mis en demeure de justifier l'administration de la non observation de ses réglemens par ses préposés d'arrondissement, M. Batelle crut me vaincre en faisant intervenir dans notre discussion un de ses chefs de bureau qui, lui-même avait été *préposé*; mais cet honorable employé convint, avec une loyauté qu'on ne saurait trop louer et dont je ne saurais trop, en substance du moins, répéter les termes : *que mes observations n'étaient malheureusement pas sans fondement; que les préposés étaient, à la vérité, un peu trop intéressés peut-être, à faire de nombreux placements; que la grande étendue de leur circonscription, pour la plupart d'entre eux, les mettait dans l'impos-*

sibilité de se conformer entièrement aux instructions relatives à la visite mensuelle des enfants (1) et à la défense de leurs intérêts, et leur créait, en quelque sorte, la nécessité de cacher, le plus possible, ces instructions aux maires, afin d'éviter des tracasseries, des conflits, qui, dans l'état actuel des choses, ne pourraient remédier à rien.

Restent, il est vrai, les inspections générales; mais là encore, et j'en puis appeler sans hésitation au témoignage des maires, des curés, etc., etc. — Là encore le but de l'administration est (règle générale), complètement manqué. Les inspecteurs, quelque consciencieux et zélés qu'ils soient, ne peuvent inspecter et n'inspectent *réellement* rien que les préposés et leurs registres; mais la vie des enfants et leur éducation, et les soins médicaux qu'ils reçoivent, et la position, le caractère et la moralité des nourrices, du père nourricier et de leurs enfants, tout cela, qui est le principal, je pense, tout cela reste complètement abandonné aux décisions du hasard. Aussi tout cela, et je ne crains pas qu'on me démente par une enquête sérieuse, tout cela est-il essentiellement defectueux, mauvais et réellement indigne de la pensée du saint fondateur des enfants trouvés.

(1) Nous savons des enfants qui sont restés, pendant plusieurs années, sans être visités par qui que ce soit.

RAPPORT DE M. DUMONT.

Cela dit, messieurs, et avec la certitude de n'avoir rien dit que la vérité, j'aborde le rapport de M. Dumont et je vous demande la permission de le suivre pas à pas.

Le 1^{er} REPROCHE qu'il m'adresse (p. 18, avant dernier paragr.), est *de n'avoir parlé que pour mémoire de la première éducation des enfants.*

L'unanimité avec laquelle vous aviez favorablement accueilli mon travail en 1847, prouve, messieurs, que vous n'aviez pas pensé, comme le fait M. Dumont, que l'esquisse d'un plan général d'asile rural dût prendre les vastes proportions d'un traité d'éducation ;

Et lorsque, comme vous l'avez lu aux paragraphes 37, 38, 39 et 62 de mon mémoire, on s'en réfère sur ce point et l'on se propose de se conformer aux règles tracées par MM. Marbeau, Jules Delbruck, Cochin, M^{lle} Marie Carpentier, etc., on devrait être à l'abri d'une semblable plainte.

Le 2^e REPROCHE (p. 18, avant dernier paragr.), est *de laisser ignorer si je suis partisan de l'allaitement mercenaire ou de l'allaitement artificiel.*

Si M. Dumont avait lu les paragraphes 49, 75, 201 et 202 de mon mémoire, il aurait facilement vu par mes calculs sur la quantité et le prix du lait, que c'est à l'allaitement artificiel que je voulais particulièrement avoir recours ;

Et comme il sait que la question des deux espèces

d'allaitement est encore un objet de controverse pour les médecins, il aurait pensé que j'avais sagement fait de ne pas introduire cette thèse dans mon travail et d'ajourner le développement de mon opinion, très-arrêtée sur ce sujet, jusqu'à la réunion des nombreux faits que ne tarderait pas à produire notre asile.

Le 3^e REPROCHE (p. 20, deuxième paragr.), c'est de n'avoir pas admis immédiatement *l'isolement des deux sexes et leur placement dans deux établissements complètement distincts, indépendants, éloignés.*

Je dirai à mon tour à M. Dumont que je me suis assez étendu, dans les paragraphes 106 à 141 et 161, sur les motifs qui me font désirer l'essai d'éducation des enfants trouvés des deux sexes comme elle a lieu entre frères et sœurs dans nos familles, et sur les mesures de séparation, de précaution, de surveillance qu'il est nécessaire d'adopter, pour qu'il eût été utile de discuter cette vue nouvelle, au lieu de la rejeter, au nom de la morale, dont nous croyons fermement, sauf examen, sauf vérification de chaque jour, servir ainsi bien plus puissamment la cause qu'on ne l'a fait jusqu'à présent par les vieilles routines.

Le 4^e REPROCHE, (page 20, avant dernier paragraphe) c'est *d'avoir cru possible que la même ferme qui, dans l'origine, marchait sans le secours des élèves, pourra, 21 ans plus tard occuper utilement 300 jours de l'année, les 390 élèves qui formeront la salle d'asile, l'école professionnelle, les établissements des ouvriers mineurs et celui des ouvriers majeurs.*

Deux choses sont évidentes dans ce cas, c'est que, non seulement M. Dumont n'a tenu aucun compte de ce que j'ai dit du travail et de l'augmentation du

territoire de la colonie aux paragraphes 159, 236, 239, 240 à 261, et dans lesquels j'ai, autant que cela était possible dans un cadre aussi étroit, mais d'ailleurs très-explicitement *prévenu* et *réfuté* d'avance son objection; mais encore qu'il ne connaît aucunement ni les besoins de l'agriculture, ni l'état de stérilité relative dans lequel elle est laissée faute de bras et de capitaux, ni enfin cette certitude acquise par les cultivateurs qui, comme moi, ont blanchi sous le harnais, et dont il résulte que la terre est destinée à quadrupler au moins ses produits, quand, sous une direction éclairée, lui viendront en aide tous les bras que doit mettre en œuvre notre colonie.

D'ailleurs M. Dumont, en nous faisant ce reproche, n'a même pas pensé à Mettray, que tout le monde connaît et qui, après avoir débuté par une douzaine d'hectares, en cultive aujourd'hui deux cents et fournit ainsi l'éducation et du travail à 400 élèves au dessus de douze ans.

Le 5^e REPROCHE (p. 20, dernier paragr.), est d'avoir supposé que tous les élèves resteront dans la colonie, même jusqu'à la 26^e année pour la moitié de ceux qui deviennent majeurs. — *Hypothèse irréalisable.*

Il est très-vrai que cette espérance est, comme tout le reste de mon projet, une hypothèse; mais si, pour la condamner je ne rencontre que le mot *irréalisable*, que, sans aucun raisonnement et sans aucune preuve, lui applique sentencieusement M. Dumont, vous ne trouverez pas injuste, messieurs, que jusqu'à preuve contraire, je persiste à la tenir pour parfaitement *réalisable*, parce que je la juge, d'abord sur des idées neuves mais déjà éprouvées; sur l'ap-

plication d'un mode d'éducation tout nouveau, celui des salles d'asile, développé et appliqué jusqu'à la majorité; puis sur l'observation, et la direction des aptitudes.

M. Dumont ne la juge probablement, cette hypothèse, que d'après les vieilles et routinières traditions de l'administration des enfants trouvés, traditions qui ne nous montrent communément ces enfants qu'en état de vagabondage ou de répression.

Mais si, s'élevant un peu vers un point de vue moins étroit, il les voyait, tels qu'ils seront dans notre asile, pourvus, dès le berceau, d'une éducation éclairée et sans lacunes, et sachant, non moins que nos enfants légitimes, que leur habitation est leur maison paternelle et leur patrimoine; oh ! alors, il comprendrait l'attrait par lequel il y seront retenus, bien mieux encore qu'à Mettray, d'où pourtant déjà si peu s'évadent; il entreverrait quels puissants ressorts nous pouvons trouver dans cette éducation nouvelle et quelle trop large part j'ai faite à l'esprit de changement en restreignant à la moitié le nombre de nos élèves devenus majeurs; et l'hypothèse finirait peut-être, par exciter ses sympathies et lui paraître mériter les honneurs d'une tentative.

Le 6^e REPROCHE (p. 21, 1^{er} paragr.), est d'avoir porté en recette le travail des enfants à partir de la 5^e année et d'en avoir augmenté successivement le produit jusqu'à l'âge de 18 ans, suivant une échelle croissante dont je n'explique pas la progression.

En vérité, messieurs, je suis embarrassé pour répondre à un semblable reproche. Quelle explication faudrait-il donc donner pour faire comprendre la progression d'une échelle croissante qui évalue à cinq

centimes par jour le travail qui commence à l'âge de cinq ans, et qui, arrivée à 21 ans, s'arrête à la somme de 4 fr. 25 c. ? Ce serait vraiment vous faire injure que d'en dire plus long sur ce point.

Le 7^e REPROCHE (p. 21, 2^e paragr.), (celui-là, du moins, peut se discuter), est *d'avoir porté à cinq centimes par jour le travail d'un enfant de cinq ans.*

Que M. Dumont, qui, évidemment, est étranger aux travaux de la campagne, ait besoin de quelques explications, je le comprends; mais qu'il traite d'illusions nos prétentions à ce sujet, c'est ce que je ne comprends pas d'un habitant de Paris, qui a dû voir mille fois, comme tant de monde, les enfants des portiers entre autres, faire dès cet âge et avec bonheur, toutes les petites commissions de la maison, porter à tous les étages les lettres, les chaussures, etc., et rendre ainsi à leurs parents des services que ceux-ci savent très-bien évaluer au delà du minimum que j'ai adopté, puisqu'ils dispensent, le plus souvent, de l'obligation onéreuse d'être toujours deux grandes personnes à la loge; l'une pour les commissions, l'autre pour répondre à tous venants.

M. Dumont demande *quelle serait la nature de ce travail et qui en consommerait les produits.*

Essayons de lui donner une idée de ce que savent parfaitement et de ce que pratiquent tous les jours, beaucoup moins fructueusement que ne pourrait le faire notre colonie, la plupart de nos paysans.

A l'extérieur, quand le temps est beau, les petits enfants peuvent être et sont employés au ramassage des pierres, des copeaux, des bûchettes, des pommes de pin, des glands, des noix, des châtaignes, des fai-

nes, des pommes de terre, des topinambourgs, des carottes, des bettraves, des pommes, des poires, des cormes, etc., et de toutes sortes de feuilles tombées; on les emploie aussi à la cueillette des prunelles, des mûres, des fleurs et des feuilles de plantes médicinales et de l'herbe pour les bestiaux; au glanage, au fanage, aux vendanges, à l'éparpillement, dans les prés et dans les champs, d'engrais pulvérents, etc., etc.

A l'intérieur, quand le temps est mauvais, on les emploie à faire de la charpie, à effiler de la soie, à coudre des surjets, à tricoter des jarretières, à festonner; — à écosser des pois, des haricots, des fèves; à trier, de leurs coques cassées, les amandes de tous les fruits à noyau et des noix, des amandes et des noisettes; — à trier des osiers; — à séparer les gros, les moyens et les petits des marrons, des noix, des noisettes, des amandes, des pommes de terre, des oignons, etc.

Pour ce dernier genre d'occupation, qui, dans une grande exploitation rurale, peut être considérable, permettez, messieurs, que je décrive ici, en quelques mots, un appareil qui rend, pour les enfants, ce travail un véritable jeu :

Supposons que le dessus d'une table à manger de la pouponnière Delbruck, que vous avez tous vue dans les crèches, soit partagé en deux compartiments par une séparation mobile, et que ces compartiments soient percés de trous qui puissent, dans l'un, laisser passer (par exemple), de petites noix et dans l'autre, de moyennes, qui tomberont dans des corbeilles.

Une des personnes de service de la salle d'asile versera sur le premier compartiment un sac de noix,

ou de marrons. Les enfants, assis comme aux heures des repas, auront promptement, en remuant leur petites mains, fait disparaître, par les trous, tout ce qui pourra y passer.

La séparation sera alors enlevée et tout le restant poussé d'un coup de rabot sur le second compartiment.

Tout ce qui, après le remuage, restera sur celui-ci, c'est-à-dire, les plus gros, sera poussé dans des sacs ou des paniers.

On aura donc ainsi, en un instant, et par un jeu bruyant dont les enfants s'amuse beaucoup, un triage de petits, de moyens et de gros, qui, vous le savez, messieurs, ajoute aux objets une importante valeur pour la vente.

Il est bien entendu que chaque espèce de fruits à trier, quand ils sont très-différents les uns des autres par leur volume, doit avoir sa table particulière.

Il n'est aucun de vous, messieurs, qui ne sache que je suis loin d'avoir épuisé la série des petits travaux des enfants, puisque j'ai omis tout ce qui, dans les métiers, dans les arts, dans l'industrie, peut utiliser leurs nombreux moments perdus, en les amusant et en commençant ainsi leur instruction pratique avec tant d'avantages pour leur développement physique, intellectuel et moral.

Il n'est aucun de vous, non plus, qui ne soit bien persuadé que tous ces petits travaux ne puissent présenter, par jour, pour chaque enfant de cinq ans, un minimum de cinq centimes.

Mais il s'agit de M. Dumont, qui m'a été trop dur, pour que vous ne me permettiez pas cette honnête vengeance, de ne lui épargner aucune preuve de l'inconsistance de ses critiques :

Un double décalitre de glands se vend, en moyenne, 75 centimes. J'ai vérifié que des enfants, non pas de 4 à 5 ans, mais de 2 à 3 ans, en ramassaient, en s'amusant, un litre en vingt minutes.

Qu'on répète seulement, deux fois par jour, un pareil exercice, aussi bien pour des noix, des cornes, des pommes de terre, etc., la première série de notre asile pourra donc ainsi, en beaucoup de circonstances, gagner par jour, bien avant l'âge auquel nous avons fixé le commencement des travaux, le petit sou auquel nous avons évalué leur travail quotidien et cela, en n'évaluant qu'à cinquante centimes la valeur que le *ramassage* ajoute à la valeur intrinsèque d'un double décalitre de ces divers produits.

Une vache laitière dépense, en moyenne 50 k. de fourrage vert qu'on évalue, en moyenne aussi, à un franc. Il suffit donc que chaque enfant cueille, dans sa journée, en deux ou trois séances, 2 1/2 kilo d'herbe ou de feuilles, pour gagner notre modeste petit sou.

Je n'abuserai point de votre patience, messieurs, en multipliant ces exemples que je pourrais rendre aussi convaincants pour tous les autres travaux que j'ai indiqués, pour les copeaux, pour les bûchettes, pour les pierres dont l'administration des ponts et chaussées paye le *ramassage* d'un franc 50 c. à 2 fr., enfin pour les triages de toutes sortes, etc., etc., travaux plus ou moins productifs les uns que les autres, mais se compensant parfaitement, comme il est facile de l'induire des exemples que je viens de citer.

Le 8^e REPROCHE (p. 21, paragr. 4) est de *n'avoir pas compté sur la mortalité qui est de 51 p. 0/0 jusqu'à la 21^e année.*

Si M. Dumont avait lu mon mémoire, il aurait vu, (paragr. 117 et 122), que je n'ai point mérité ce reproche et que la mortalité entre très positivement dans les calculs de la population de notre asile.

Il est vrai que loin d'y entrer dans la proportion désolante, — et vraiment malheureuse pour l'administration des hospices, — de 51 p. 010, je ne l'évalue, approximativement, qu'à six pour cent.

Mais, dans ma pensée, la crèche est exclue de ce calcul, parce qu'il est impossible d'en évaluer d'avance la mortalité et que l'administration des hospices est toujours en mesure de ne pas laisser de place vacante dans les cadres, au fur et mesure des décès des enfants de cet âge.

Du reste, messieurs, ma confiance sur ce point vous paraîtra juste, j'espère, si vous voulez bien tenir compte,

1° De la salubrité bien connue de l'arrondissement de Saint-Calais où j'espérais fonder notre premier établissement et où l'administration des hospices compte beaucoup moins de décès qu'ailleurs ;

2° De l'exemple de Mettray, où en six ans, la mortalité ne s'est pas élevée à deux pour cent.

3° Enfin, de l'espoir que j'avais conçu de faire prévaloir, dans notre premier asile rural, la pratique médicale qui a fait ma règle de conduite pendant plus de trente ans et qui m'a donné le bonheur de ne jamais dépasser un chiffre de décès de trois pour cent des malades qui ont reçu mes soins pendant cette longue période (1).

(1) Après cette assertion, vous me pardonnerez, Messieurs, d'oser vous présenter, avec ces observations, un petit livre dans lequel j'ai consigné, sur ce sujet, mon dernier examen de conscience.

Le 9^e REPROCHE (p. 21, paragr. 5 et 6), est *de n'avoir pas fait état des évasions, des mariages et du vide laissé par le recrutement.*

Des évasions, c'est vrai; mais c'est que nous avons (il faut le répéter), l'exemple de Mettray; d'où les enfants, loin de s'évader, regrettent toujours de sortir.

C'est qu'aussi nous avons foi dans notre œuvre et que jamais les enfants ne s'évadent de la maison paternelle quand ils y sont élevés avec amour et intelligence.

Quant aux mariages et au recrutement, si M. Dumont avait lu les paragraphes 117 et 122 de mon mémoire, il m'aurait épargné ce reproche.

Le 10^e REPROCHE (p. 21, paragr. 7), est *de n'avoir prévu ni les maladies ni les infirmités.*

J'ai déjà répondu à la première partie de ce reproche, en répondant au huitième, j'ajoute que mes évaluations de recettes sont, comme je l'ai exposé aux paragraphes 138, 181 et 200 de mon mémoire, tellement au dessous de la réalité, que j'ai bien pu ne pas allonger et embarrasser mon projet d'un compte particulier de journées de maladies que j'ai d'ailleurs la prétention de considérer comme très-minime et auquel on trouverait, au besoin, une compensation dans la réserve indiquée au paragraphe 158.

Quant aux infirmités, si je n'en ai rien dit, c'est que je sais, et que M. Dumont devait savoir comme moi, que l'administration des hospices est dans l'usage de prendre à sa charge, au moyen de subventions, l'excédant de dépenses qu'occasionnent ses infirmes et qu'il ne pouvait pas me venir à la pensée qu'elle ferait moins pour notre asile.

Le 11^e REPROCHE (p. 21, dernier paragr.), variante

du 4^e, c'est d'avoir dit *que cette ferme, louée au prix de 6,300 fr., donnera, dès la 21^e année, un revenu de 22 000 fr.*

Pour nier cette proposition avancée par un homme qui, de l'aveu des paysans qui l'entourent, (preuve que je crois péremptoire), exerce fructueusement, depuis quatorze ans, le métier d'agriculteur, il aurait évidemment fallu d'autres objections que le point d'interrogation qui termine la 21^e page du rapport de M. Dumont.

Il aurait fallu surtout, qu'il eût lu et qu'il détruisît les arguments que contient, dans mon mémoire, le chapitre intitulé : *Agriculture*.

Le 12^e REPROCHE (p. 22 premier paragr.), est celui-ci : *Le projet de M. Savardan entraînerait une augmentation de dépenses pour le service*

Il est évident, messieurs, que, pour changer un état de choses qui fait que, sur cent enfants trouvés, il y en a plus de la moitié de morts au bout de 21 ans et qu'un grand nombre de ceux qui restent sont, au physique, scrophuleux, rachitiques et rabougris faute de soins et d'aliments, et, au moral, mendiants, filles-mères ou repris de justice; il est évident que, pour faire mieux, il faut, de toute nécessité, dépenser davantage; et en vérité, c'est pourtant bien peu que mille francs une fois donnés pour chaque enfant, quand il s'agit de changer en bien ce qui est si douloureusement mal. (1).

Le 13^e REPROCHE (p. 22, 2^e paragr.), n'est que la

(1) L'état de la colonie, au bout de 25 ans, sera d'ailleurs tel, qu'elle pourrait, s'il le fallait, par l'adoption gratuite d'un certain nombre d'enfants trouvés, commencer le remboursement de l'excédent de dépenses que l'administration aurait fait pour elle.

répétition du troisième, sur la moralité de la réunion des deux sexes, reproche auquel j'ai déjà répondu.

J'ajouterai que M. Dumont lui-même m'a dit, en présence de l'honorable docteur Thierry, que rien n'était moins moral que la vie des filles enfants trouvés et qu'en général, c'étaient les maîtres de ces malheureuses filles qui conduisaient leurs premiers pas dans la triste voie que j'ai indiquée au paragraphe 31 de mon mémoire.

Or, M. Dumont n'ayant rien proposé jusqu'à présent contre un si triste état de chose, j'en appelle de nouveau aux précautions et aux considérations que j'ai indiquées, dans mon travail, aux paragraphes 106 à 111 et 266, et aux chapitres intitulés *Moralité* et *Conclusion* et je persiste à croire que c'est une œuvre sainte que de tenter cette grande innovation.

Le 14^e REPROCHE (p. 22, 3^e paragr.), est vraiment extraordinaire et je le copie en entier.

« On pourrait craindre que l'intérêt de créer des
» ressources au moyen du produit du travail manuel,
» ne fit négliger l'instruction et l'éducation profession-
» nelle; que cette dernière ne pût qu'être ébauchée à
» raison du temps qu'il faudra nécessairement consacrer aux travaux agricoles, dont la rudesse se marie d'ailleurs difficilement avec l'exercice d'une profession. »

Qui aurait cru, messieurs, qu'à l'époque où il y a unanimité en France sur la nécessité de réhabiliter le travail agricole, d'y ramener les populations ouvrières dont les grandes villes sont si malheureusement encombrées et de chercher, dans l'augmentation des produits de la terre, la solution de cette menaçante question du paupérisme, — qui aurait cru que M. Du-

mont, par exception, combattrait une semblable tendance et les humbles efforts dont nous lui payons si consciencieusement le tribut.

M. Dumont peut-il croire que nos enfants trouvés n'auraient pas de profession, quand, tout en leur donnant une bonne instruction primaire, nous en ferions de bons laboureurs, d'adroits charretiers, des vignerons, des jardiniers habiles, de savants éleveurs de chevaux et de bestiaux, etc.; et quand nous aurions fait de nos filles, des couturières, des tailleuses, des confiseuses, des cuisinières, de bonnes ménagères enfin, qui ne le céderaient point à ces saintes ouvrières qui font et qui ont fait de tous temps le bénéfice et la gloire des couvents où elles sont prisonnières?

Le 15^e REPROCHE (p. 22, 4^e paragr.), est *d'entendre avoir la direction de l'établissement et de prétendre que le succès est essentiellement lié à cette condition.*

Relisez, je vous prie, messieurs, les paragraphes 148 et 266 à 269 de mon mémoire, les seuls où il soit question de la direction de l'établissement et vous verrez, de la manière la plus positive, que je ne mérite aucunement ce reproche. Je me suis mis, il est vrai, à la disposition de l'administration, mais tout prouve que ce n'est de ma part qu'un acte de dévouement et nullement une condition *sine quâ non*.

Le 16^e REPROCHE (p. 22, 4^e paragr.), est *de n'engager dans l'établissement aucun capital et de ne courir personnellement aucune chance de perte, manière d'administrer contre laquelle on ne saurait trop se tenir en garde.*

Je n'ai voulu, en produisant ce projet, aucun autre profit que la bonne gloire qu'il y aurait à le réaliser et je repousse de toutes mes forces l'idée d'une spécula-

tion basée sur une pareille œuvre ; mais (le paragraphe 148 de mon mémoire et mes lettres au dossier en font foi), j'ai offert, non seulement le sacrifice des honoraires du directeur et du médecin, mais encore de prendre à ma charge toutes les sommes qui, dans la pratique, dépasseraient les chiffres de mes budgets..... Que M. Dumont peut-il exiger de plus ?

Enfin M. Dumont m'adresse un 17^e REPROCHE (p. 22, 4^e paragr.), celui de vous proposer la création *d'une institution dont le sort dépend absolument de l'existence de celui qui l'a conçue.*

Vous venez de voir, messieurs, en relisant les paragraphes 148 et 266 de mon mémoire, ainsi que les lettres que contient le dossier de cette affaire, que je suis prêt à me dévouer à cet œuvre, mais que jamais je n'ai eu l'étroite pensée que je fusse indispensable à sa réalisation.

Permettez-moi de dire que mon orgueil a un peu plus de portée : en formulant ce projet, dont le mérite, s'il en a, appartient beaucoup plus qu'à moi, à l'école de Fourier; qui me l'a inspiré, je crois avoir fait une œuvre d'avenir, et ces œuvres-là, une fois formulées, ne dépendent plus d'un homme, elles appartiennent à tout le monde et, quand le temps est venu, plus tôt ou plus tard, le monde s'en empare et il ne leur manque ni fondateurs, ni continuateurs. (1).

(1) J'ai hésité, messieurs, dans l'intérêt des enfants trouvés dont j'ai tant à cœur de voir perfectionner l'œuvre, j'ai hésité un instant à vous faire cette confession ; c'eût été faire injure à vos intelligences, et à vos nobles caractères ; et, moi-même, j'aurais eu honte de cette réticence au moment où la proscription atteint si douloureusement cette illustre école et son digne et excellent chef, votre ancien collègue, Victor Considérant.

Mettray, croyez-le bien, Mettray ne périra ni avec M. de Metz, ni avec M.M. de Brétignères. Mettray se transformera et s'agrandira par l'association de ses colons et l'association saura leur trouver des continuateurs.

Si, comme M. Dumont nous l'apprend (p. 19, 2^e paragr.). une création d'ateliers faite, en l'an X, par un honorable administrateur, M. Camus, à l'hospice des enfants trouvés, et si l'ordre qu'il avait commencé à introduire dans ces ateliers disparurent après sa mort, qu'en faut-il conclure? C'est que l'administration des hospices laisse sous le boisseau la lumière de charité qui peut vivifier de pareilles œuvres et que saint Vincent de Paul lui avait laissée si brillante.

Maintenant, messieurs, qu'il me soit permis, je vous prie, de demander à M. Dumont, qui a été pour moi si exigeant et si sévère, de lui demander, à lui qui nous disait, à M. le docteur Thierry et à moi, *qu'il n'entendait pas s'être chargé de l'administration des enfants trouvés pour n'y pas marquer son passage par de notables réformes*, de lui demander quelles ont été ces réformes.

Nous les trouvons à la page 18 de son rapport, résumées dans les trois propositions qui suivent :

- » 1^o *Substituer le nom d'orphelin à celui d'enfant trouvé;*
- » 2^o *Concentrer les orphelins le plus près possible du lieu de leur naissance;*
- » 3^o *Essayer l'allaitement artificiel direct ou médiat conjointement avec l'allaitement mercenaire.* »

TOUT CELA!

Mais est-ce donc bien une raison, messieurs, pour

ne pas essayer, concurremment, la réforme que j'ai eu l'honneur de vous soumettre et que vous aviez d'abord si favorablement accueillie !

Avant de terminer, messieurs, je vous demande encore la permission d'adresser, à mon tour, quelques reproches à M. Dumont ; quatre seulement..... C'est bien peu contre dix-sept.

1° Je lui reproche de n'avoir pas lu mon travail, ce qui est évidemment prouvé par ses 1^{er}, 2^e, 8^e, 9^e, 10^e et 15^e reproches, où il me fait dire ce que je n'ai pas dit ou le contraire de ce que j'ai dit.

2° De s'être chargé de faire le rapport d'un projet entièrement basé sur les développements de l'agriculture, quand, (M. Dumont le prouve, sans réplique possible, par ses 4^e, 6^e, 7^e et 11^e reproches), il est complètement étranger à ces matières ;

3° D'avoir confié l'étude de ce projet à M. Batelle, dont je suis loin, bien loin de mettre en doute la loyauté, mais qui, tout comme M. Dumont, ne saurait être juge de questions d'agriculture et qui, d'ailleurs, en sa qualité d'administrateur des hospices, disposé à trouver tout bien autour de lui, n'était certainement pas dans des conditions d'impartialité complètes ;

4° Enfin, d'avoir répondu à ma loyale proposition par des insinuations comme celles que contient le 16^e reproche et comme celles que contenaient les passages de son rapport que le public a entendus et dont vous avez ordonné la suppression.

LA VÉRITABLE QUESTION.

Après cet exposé, messieurs, il est, je le crois, facile de juger si M. Dumont avait bien le droit de vous présenter mon travail comme *entaché du défaut de maturité*.

Ses reproches, vous venez de le voir, n'ont presque tous porté (et tous, d'ailleurs, porté à faux), que sur des questions de détail, qui doivent passer au creuset de la pratique, et sur lesquelles j'aurais pu commettre des erreurs, sans que l'idée mère dût être, pour cela, compromise et rejetée, si elle est juste.

Mais cette idée mère, M. Dumont l'a-t-il entrevue? J'ai le droit d'en douter, puisque son rapport est resté complètement muet sur ce point.

C'était elle, pourtant, qui, seule, en 1837, avait fait impression sur vos esprits.

Ce qui vous avait tous frappés alors, messieurs, c'est cet enchaînement d'essais successifs de vingt enfants, qui doivent, chaque année, venir, peu-à-peu, former la population de notre asile;

Enchaînement qui détruit toutes les préventions, toutes les craintes et tous les inconvénients auxquels peuvent donner lieu les entreprises immédiatement et dispendieusement formées sur une vaste échelle;

Enchaînement qui donne, à la direction d'un pareil établissement, la possibilité de commettre des fautes sans grands inconvénients, puisque ces fautes ne peuvent porter que sur des quantités minimales en per-

sonnel et en matériel ; puisqu'on a toujours une année devant soi pour les constater et les réparer, et puisque, enfin, jamais la même faute, soit en finances, soit en administration matérielle, soit en éducation physique, intellectuelle, morale ou professionnelle n'aura pu atteindre que vingt enfants à la fois et jamais l'établissement tout entier.

Enchaînement dont chaque anneau prouvera la bonté de celui qui l'aura précédé, tant que l'administration supérieure, éclairée par ses inspections plus ou moins rapprochées, ne s'opposera pas à l'addition d'un nouveau.

Ce qui vous avait tous frappés encore, messieurs, vous qui ne croyez pas que la fièvre qui tourmente le monde puisse ne se guérir qu'avec les vieux remèdes ; vous que la peur du socialisme ne préoccupe pas au point de vous empêcher d'y entrevoir quelques vues bonnes à éclaircir, à vérifier ;

Ce qui vous avait frappés dans notre projet d'asile rural c'est l'extrême prudence avec laquelle j'ai proposé d'y admettre divers éléments qui doivent produire sans danger cette importante vérification :

1° *Les enfants trouvés* auxquels, j'en suis persuadé, on ne peut faire pis que leur condition actuelle, et qui, privés de famille, sont un excellent sujet d'études ;

2° *La réunion progressive* et essentiellement économique dans le même établissement, de toutes les institutions qui doivent constituer la commune : crèches, salle d'asile, école primaire, école professionnelle, ateliers, ménages et administration ;

3° *La réunion fraternelle* des deux sexes, avec toutes les précautions et la surveillance que peut

seule réaliser une pareille institution et beaucoup mieux que ne le peuvent faire la plupart des familles les plus honnêtes et les mieux intentionnées ;

4^e Enfin, *la participation* des élèves, par leur travail, à la propriété du sol sur lequel ils auront été élevés, participation qui, au bout de vingt et un ans, doit nous conduire, en profitant de tout ce que l'expérience aura appris au monde pendant cette longue période, à essayer enfin de l'association communale, mais toujours par degrés successifs qui laissent la faculté de s'arrêter quand on en sent la nécessité et sans plus d'inconvénients que pour la première éducation de nos colons.

Voilà, messieurs, sous quels points de vues dignes de vos esprits élevés et de vos intentions prudemment progressives, le rapport de 1847 vous avait été présenté par votre honorable collègue M. Victor Considérant.

On m'a reproché de vous avoir présenté ce projet sous le point de vue de la réunion des deux sexes dans le même établissement, (j'en ai dit les motifs aux paragraphes 106 à 111 de mon travail) et de vous avoir montré les vues d'association communale dont ce travail était le but.

J'aurais pu, il est vrai, ainsi qu'on me l'avait conseillé, ne pas vous dire toute ma pensée sur ces deux points capitaux. On m'aurait, pour la crèche, accordé sans en penser plus long, tous les enfants, filles ou garçons, qui se seraient présentés, et, une fois dans l'établissement, personne n'eût pensé plus tard, à les en retirer, tant qu'on les aurait vus dans des conditions d'éducation et de moralité satisfaisantes.

Ce parti, en effet, eût peut-être été le plus pru-

dent : Les esprits timides ou antipathiques à tout ce qui sort de la routine, privés de pâture pour leurs critiques, n'auraient pu nous en apporter les entraves, mais il aurait fallu que je me pliasse à une dissimulation qui est trop loin de mes goûts et de mes habitudes. Je n'en ai pas eu le courage et je m'en applaudis, car, malgré ces deux hardiesses de mon projet :—
L'éducation simultanée des deux sexes et l'association des colons entre eux et avec le ou les propriétaires du sol. — C'est pourtant à l'unanimité que vous aviez favorablement accueilli mon projet et recommandé son étude à l'administration de votre département qui à son tour, alors, ne se montrait pas moins favorable que vous-mêmes à une tentative de réalisation.

QUESTION PERSONNELLE.

Il me reste encore un mot à vous dire, messieurs, sur une question toute personnelle; mais vous me le pardonnerez, tant mon honneur y est intéressé.

Pendant que M. Dumont essayait de me faire près de vous la réputation d'un spéculateur sans maturité, contre le projet duquel vous ne sauriez trop vous tenir en garde par toutes sortes de motifs, ma famille s'inquiétait de la part qu'elle me voyait prêt à y prendre.

Placé ainsi entre le marteau et l'enclume et trouvant cette position trop dure, j'ai abandonné à mes enfants la propriété qui faisait, pour une part, l'objet de leurs inquiétudes.

Rentier désormais, et libre de tous soins administratifs, je suis prêt à me consacrer à la réalisation d'un asile rural d'enfants trouvés, partout où l'administration jugera convenable de l'établir (1); mais à la condition expresse (M. Dumont me force à le dire), que les honoraires affectés aux fonctions qui m'y seraient confiées, soient, chaque année, employés à la fondation de la propriété des jeunes colons.

(1) A défaut de l'administration des hospices, il ne manquerait pas de propriétaires qui seraient heureux d'associer un coin de terre à une pareille œuvre.

CONCLUSION.

Vous avez maintenant sous les yeux, Messieurs, tous les matériaux nécessaires, je crois, à l'établissement de votre opinion définitive sur la tentative que j'ai eu l'honneur de vous proposer, et je serais énormément trompé, si vous ne reconnaissiez pas que vos impressions de 1847 ont été justes, et que c'est à elles qu'il est juste de revenir.

Vous cherchez depuis longtemps, avec une vive sollicitude, la guérison de deux grandes et honteuses plaies, celle du paupérisme en général, et, en particulier, celle des enfants abandonnés.

Si de nombreux projets d'ensemble vous étaient soumis, et si, dans l'impossibilité de les essayer tous à la fois, le mien n'obtenait pas la priorité, j'attendrais avec patience en étudiant consciencieusement ceux auxquels vous auriez accordé la préférence; mais vous n'appellez pas de ce nom les trois propositions que M. Dumont vous a faites et par lesquelles il a résumé son passage à l'administration des enfants trouvés.

Or, Messieurs, l'effet produit, sur l'esprit de la population ouvrière de Paris, par la seule construction des cités ouvrières, prouve qu'il suffit de montrer de la bonne volonté au peuple pour lui donner le calme, la résignation et la patience dont il a tant manqué dans ces derniers temps. Les grands travaux que vous avez faits et les immenses améliorations que vous avez opérées dans les prisons et les hôpitaux sont admirables, mais le peuple oublie facilement

tout ce qu'il vous en doit de reconnaissance, car tout cela n'a pour objet que ses malheurs.

Mais toutes les fois que vous faites quelque chose pour son bien-être, quelque chose qui peut diminuer la nécessité de ses rapports avec les charitables établissements dont je viens de parler, oh ! c'est alors qu'il est reconnaissant.

Aussi, Messieurs, donnez lui souvent le spectacle d'essais comme celui que j'ai l'honneur de vous proposer, et vous verrez avec quelle docilité il s'associera à vos efforts et comme il vous bénira.

Du reste, il ne faut, pour réaliser une pareille œuvre, que le concours du sentiment chrétien de la fraternité, — de l'amour pour les enfants, — d'une pitié particulière pour ceux qui sont abandonnés, — de la pratique de l'économie domestique et des travaux agricoles, — et enfin de la foi dans la science et dans la puissance de l'association.

Tout cela, messieurs, ne dépend pas, comme on vous l'a dit, de l'existence de celui qui vous en a soumis l'idée, mais d'une réunion de bonnes âmes que cette foi et ces sentiments animent.

Le jour où vous leur ferez appel, c'est une légion qui se lèvera pour vous répondre et pour vous seconder, et qui prouvera à M. Dumont que les œuvres auxquelles elle se consacre sont des œuvres de science, qui ne peuvent pas périr faute d'un homme.

Vous reconnaîtrez donc, je l'espère, qu'on vous a donné un conseil qui n'est pas digne de vous, le jour où on vous a proposé, — à vous, messieurs, qui êtes les conseillers du premier département et de la première ville de France, à vous dont les travaux servent de modèle, — le jour où on vous a proposé

de décider que, le département de la Seine devait attendre, pour s'engager dans la création de colonies agricoles d'enfants trouvés, que d'autres départements en aient tenté l'expérience et démontré l'avantage.

FIN.